



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 Septembre 2016**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 8 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} Septembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY- M. THABEAU - Mme GUILLEMAT - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

M. PRADIER à M. ESPINASSE
M. BERNARD à M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

Le M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Juin, qui est adopté à l'unanimité sans modification. Il demande à ce que les comptes-rendus soient mis en relecture dans son bureau, afin de faciliter leur prise de connaissance par les Elus.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du Règlement des jardins municipaux

M. Espinasse explique qu'afin d'accompagner l'évolution de l'usage des jardins municipaux, il est nécessaire d'adapter le règlement soumis aux locataires, en particulier sur les points suivants :

1. Caution : Elle ne sera pas restituée pour les jardins rendus après le 1^{er} octobre.
2. Modification du système de fermeture : autorisation à donner aux locataires d'effectuer eux-mêmes les réparations d'urgence
3. Information conseillant aux locataires de ne stocker dans les abris aucun matériel de valeur.
4. Mention obligatoire que l'eau des puits des jardins n'est pas potable

M. Espinasse indique que toutes ces modifications du règlement ont été faites en concertation avec les jardiniers.

Vote : Unanimité

Modification de la composition de La Commission D'appel D'offre

Mme Mandon rappelle que la composition de la Commission d'appel d'offres a été délibérée en Avril 2014, et que depuis il y a eu modification de l'équipe municipale.

Mme Siméon précise que la Commission est composée de 5 titulaires plus le Président (le Maire), et donc 5 suppléants.

Mme Mandon propose les membres suivants, qui ont été concertés :

Président : **M. LAVILLE**

Titulaires :

Mme MANDON – Mme SIMEON – M. FLOQUET – Mme PIRONIN – M. ESPINASSE

Suppléants :

Pour rappel étaient suppléants dans la Commission précédemment instituée

M. THABEAU - Mme BALICHARD - Mme ALAPETITE – Mme SOARES – Mme MATHEY

(Mme Soares et Mathey n'étaient pas membres de la CAO jusqu'ici)

Vote : Unanimité

PROJET PÔLE ENFANCE

Validation du projet

Mme Mandon présente l'ensemble du dossier :

Le COTECH créé dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes de ce projet propose de retenir les orientations suivantes, également travaillées en Bureau Municipal

- Construction d'un bâtiment neuf

Parmi les trois possibilités étudiées, c'est une construction neuve qui correspond le mieux aux objectifs des Elus et aux attentes du COTECH

- L'emplacement de cette réalisation

Le COTECH propose la parcelle AE 109 (entre l'arrière de l'Ecole de Musique et les terrains sportifs)

Mme Mandon rappelle également le choix de passer par le recrutement d'un assistant à maitre d'ouvrage via une MAPA, pour laquelle la consultation est lancée.

- Procédure de marché par concours restreint d'architecte, avec quatre candidats à retenir suite à examen des dossiers, et prime que les Conseillers municipaux proposent à 15.000 euros HT pour les présentations d'avant projets sommaires.

- Défraiement des participants au jury, qui sera fixé par arrêté du Maire, par remboursement des indemnités kilométriques

- Enfin, l'autorisation à donner au Maire, et à la 1^{ère} adjointe, de signer toutes les pièces relatives à ce projet

Vote : Unanimité

Dossier subventionnement FSIL : estimation de l'enveloppe financière des travaux

Mme Mandon indique qu'il est nécessaire de réactualiser l'enveloppe financière prévisionnelle du projet.

Au vu des éléments validés par ce Conseil Municipal du 8 septembre, le montant prévisionnel des travaux se monterait à 2 900 000 euros HT.

Vote : Unanimité

FINANCES

Budget principal : virement de crédits n° 3

Mme Siméon expose que pour financer la ceinture pour le parcours de santé, validée par le Bureau municipal, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit comme suit :

Compte 020 Dépenses imprévues d'invest :	- 8 810 €
Compte 2315 Travaux de voirie –Développement Durable:	+ 8 810 €

Vote : Unanimité

Budget assainissement – décision modificative n°1

Mme Siméon poursuit en indiquant que pour corriger une erreur d'imputation, il est nécessaire d'effectuer une régularisation par le biais du virement de crédits suivant :

Compte 2813 Amortissement des constructions :	- 4 269€
Compte 28156 Amortissement mat et outillages :	+ 4 269€

Vote : Unanimité

Budget assainissement : inscription de crédits supplémentaires

Mme Siméon indique que quelques amortissements de travaux d'assainissement et leurs dotations correspondantes n'ont pas été inscrits au budget primitif Assainissement.

Il est nécessaire d'effectuer la régularisation suivante, qui n'a pas d'incidence financière et ne modifie pas l'équilibre du budget initial, comme suit :

Compte 6811 (Dépenses) Dotations à l'amortissement	: 3 797 €
Compte 28158 (Recettes) Amortissement autres mat et outillages	: 3 797 €

Vote : Unanimité

Tarifs Ecole De Musique

Mme Siméon expose qu'il est nécessaire de corriger les arrondis des tarifs « Chorale enfants-adultes ; formation musicale ; ensembles » votés en juin 2016.

Des deux propositions faites, les Conseillers retiennent la suivante :

Enfant non inscrit dans un cours : Tarif mensuel : 3,2 euros - Trim : 9,6 - Annuel 28,8
Adulte non inscrit dans un cours : Tarif mensuel : 4,6 euros - Trim : 13,8 -Annuel 41,4

Vote : Unanimité

Convention SMTC/ commune - transports scolaires pour l'activité natation

M. Martinez explique que le Comité Syndical du SMTC-AC a décidé la prise en charge, à partir de la rentrée scolaire 2016, des coûts de transport des classes du CP au CM2 pour l'activité natation.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la Commune d'Aulnat conserve le marché avec le transporteur, en règlera le montant et se fera rembourser par le SMTC.

Pour Aulnat, cela concerne 40 déplacements aller-et-retour, pour un montant de 3.304 Euros TTC.

Avant le vote autorisant M. Le Maire à signer la convention, les Conseillers se félicitent de cette mesure prise par le SMTC

Vote : Unanimité

Garantie d'emprunt au bénéfice d'Auvergne Habitat

Mme Siméon indique que la société Auvergne Habitat va contracter un emprunt de 1 541 318 euros auprès de la Caisse des dépôts en vue de construction de 14 logements sur la commune. Auvergne Habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 50.

Mme Siméon précise que le Conseil Général se retirant, c'est Clermont Communauté qui garantit l'autre moitié de cet emprunt.

M. Le Maire explique que ces garanties d'emprunt rentrent également dans les bonnes relations entre la Commune et Auvergne Habitat.

Avant le vote, un Elu rappelle que la garantie d'emprunt n'est pas une opération sans conséquence en cas de dérèglement majeur du marché de l'immobilier.

Vote : Unanimité

PERSONNEL

Création de postes sur Emploi Non Permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

M. Floquet détaille l'ensemble des postes non permanents qu'il est nécessaire de créer pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Après quelques demandes de précision, ces modifications sont soumises au vote

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clos à la séance à 21h20